

COMMUNE DE PUJOLS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

Le 3 juin 2025 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2025.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, Mme Pascale LAMOINE, Mme Patricia BRIAND, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Annick LIBERT, M. Daniel SIMONET, M. Hervé DEFOORT, Mme Kadiga KEMMAD, M. Pierre SILVA, M. André BRUNET, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINOU, M. Mikaël ROUGÉ, Mme Michèle SAINT-PHLOUR, M. Gérard HUCAFOL.

Procurations : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT à Mme Patricia BRIAND, Mme Sylvie CASTAING à M. Daniel BARRAU, Mme Glwadis BILLARD à Mme Kadiga KEMMAD, M. Rémi DUGUÉ à M. Yvon VENTADOUX, M. Hammoud OUATIZERGA à Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, M. Philippe BOURNAZEL à Mme Pascale LAMOINE, Mme Sarah GROOTSCHOLTEN à M. Cédric DA SILVA, M. Philippe MAGNON à Mme Cécile DURGUEIL.

Absent : M. Claude GUERIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BARRAU.

Le quorum est atteint.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Projet

- Aménagements paysagers des cours du groupe scolaire – Choix des entreprises

Finances

- Subventions aux associations et cotisations 2025
- Subventions au comité de jumelage italien Pujols/Sala Baganza

Animations – Culture

- Marchés nocturnes « Soirées gourmandes estivales » – Année 2025

EPCI

- Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité – Renforcement BT poste H 61 LE DRECH – Approbation de la convention de servitude entre la commune et Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Divers

- Fondation 30 Millions d'Amis – Renouvellement de la convention d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages – Année 2025
- Chats Libres – Renouvellement de la convention avec l'association « Quat'Pattes »
- Jurés d'assises – Liste préparatoire – Année 2026

Décisions du Maire

Questions diverses

*Monsieur Ventadoux constate que le quorum est atteint.
Monsieur Barrau est désigné secrétaire de séance.*

M. Ventadoux informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu de demande de modification du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025 et le soumet aux votes des conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

Délibération n° CM.2025/26

Aménagements paysagers des cours du groupe scolaire – Choix des entreprises

Rapporteur : M. VENTADOUX

Par délibération n°CM.2023/39 du 16 mai 2023, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la mission d'étude avec AZCA Jardin et Paysage, représentée par Madame Laura HUSSON, afin de proposer un diagnostic/esquisse et un avant-projet pour l'aménagement paysager d'au moins trois sites : l'aire du Serpolet, les abords de la salle des fêtes du Palay et son aire de stationnement, les cours du groupe scolaire.

Par délibération n° CM.2024/57 du 19 novembre 2024, le conseil municipal a adopté la mission de maîtrise d'œuvre entre AZCA Jardin et Paysage, la SARL CITEA et la commune pour un montant forfaitaire de 34 400,00 € HT soit 41 280,00 € T.T.C. pour les aménagements paysagers et végétalisés à l'école Petit Tour d'une part et aux abords de la salle des fêtes du Palay d'autre part.

Conformément à la réglementation en vigueur, le marché à procédure adaptée a été lancé sur la plateforme dématérialisée des marchés publics le 25 avril 2025 (<https://www.grand-villeneuvois.fr/les-marches-publics-de-la-cagv-151.html>). La date de remise des offres était fixée au 23 mai 2025 à midi.

Le règlement de consultation posait les critères de pondération suivants :

- 60 % pour la valeur technique de l'offre
- 40 % pour le prix des prestations

L'analyse des offres a été réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et sera examinée à la séance du conseil municipal de ce 3 juin 2025.

Les lots concernés sont les suivants :

Lot n°01 : VRD (Voirie-Réseaux-Divers)

Lot n°02 : Espaces Verts

La liste des offres des entreprises reçues par lot est la suivante :

Lot n°01 : VRD (Voirie-Réseaux-Divers) :

- COLAS de Bon-Encontre
- SPIE BATIGNOLLES MALET de Boé
- EUROVIA AQUITAINE du Passage d'Agen

Lot n°02 : Espaces Verts :

- DELFAUT ESPACES VERTS de Villeneuve-sur-Lot
- IDVERDE de Bias

L'assemblée prend connaissance des résultats de l'analyse des offres et est invitée à délibérer, sur les tranches fermes ainsi que sur les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE), à savoir l'installation des jeux dans la cour, type toboggans et grimpeurs avec sol amortissant.

M. Galant de CITEA et Madame Husson de Azca jardin et Paysage font chacun une présentation du rapport d'analyse des offres pour les deux lots ; les offres supérieures aux montants prévisionnels sont liées à l'évolution des coûts et de la disponibilité restreinte des entreprises sur la période d'opération ; de plus, les réponses sur les prestations supplémentaires (les jeux) présentent des prix supérieurs à ce qui est constaté ailleurs.

M. Silva prévient l'assemblée de son abstention, considérant que le conseil municipal et les commissions ont été bafouées dans la consultation ; il note de plus l'augmentation du coût des offres par rapport au vote sur la demande de subvention et s'inquiète de l'entretien qui devra être assuré, alors que, selon lui, un déficit global d'entretien est à regretter sur l'ensemble de la commune ; il demande enfin de vérifier les canalisations d'eau avant les travaux.

M. Rougé, bien que favorable au projet, explique à son tour le vote contre de son groupe en raison de l'augmentation des coûts.

Mme Husson répond avec précision à M. Hucafol sur les essences, leur dimension et le fournisseur ; elle rappelle que des ateliers pédagogiques avec les élèves, les enseignants et les agents de l'école ont permis d'affiner et d'adapter le projet ; sur la demande de Mme Saint Phlour, elle précise que près de 250 m² végétalisés seront soustraits aux aires de jeux.

M. Ventadoux, après avoir rappelé les enjeux écologiques et esthétiques de la végétalisation, propose à l'assemblée de retirer les prestations supplémentaires pour cette délibération et de rajouter la phrase suivante soumise au vote : « approuver la réactualisation du plan de financement de l'opération et des demandes de subventions afférentes déposées auprès de l'Agence de l'eau et du Fonds Vert en 2025 ».

**Après présentation de l'analyse des offres et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal, par 19 voix pour, 6 contre (M. Brunet, Mme Verga, M. Galinou,
M. Rougé, Mme Saint-Phlour, M. Hucafol) et 1 abstention (M. Silva),**

ACCEPTE de confier le marché de travaux aux entreprises suivantes :

- Pour le lot 01 « VRD » (Voirie-Réseaux-Divers) : attribution à l'entreprise COLAS pour un montant de 97 652,70 € H.T.
- Pour le lot 02 « ESPACES VERTS » : attribution à l'entreprise DELFAUT ESPACES VERTS pour un montant de 59 074,97 € H.T. sans Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE)

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire afin de signer les marchés correspondants pour un montant total de 156 727,67 € H.T. ;

APPROUVE la réactualisation du plan de financement de l'opération et des demandes de subventions afférentes déposées auprès de l'Agence de l'eau et du Fonds Vert en 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à ces prestations ;

DIT que les crédits correspondants aux travaux sont inscrits au Budget Primitif ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Délibération n° CM.2025/27

Subventions aux associations et cotisations 2025

Rapporteur : M. DA SILVA

Sur proposition des commissions municipales compétentes, et après avis de la Commission municipale des finances du 26 mai 2025, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'octroi des subventions de fonctionnement de l'exercice 2025 aux associations œuvrant sur le territoire communal et sur le versement des cotisations aux organismes auxquels la Commune adhère, précisées dans les tableaux suivants :

ASSOCIATIONS LIEES A L'ECOLE : SUBVENTIONS	2025
ASSOCIATION CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DE PUJOLS (APE)	350,00 €
ASSOCIATION CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DE PUJOLS (PEP'S)	350,00 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE PETIT TOUR	1 800,00 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE PETIT TOUR	1 000,00 €
SOUS-TOTAL	3 500,00 €
ASSOCIATIONS SOCIALES : SUBVENTIONS	2025
LES AINES DU MONT PUJOLS	600,00 €
ALLIANCE 47	350,00 €
1 000 et 1 REVES D'ENFANTS	100,00 €
UNA PUJOLS	8 000,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	900,00 €
MAISON DES FEMMES	1 300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE 47	900,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	900,00 €
SOS SURENDETTEMENT	1 100,00 €
PAS A PAS	800,00 €
FRANCE ADOT 47	250,00 €
SOUS-TOTAL	15 200,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS	2025
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400,00 €
TENNIS CLUB PUJOLAIS	1 000,00 €
BOULES PUJOLAISES	500,00 €
HARMONIE ET BIEN-ETRE	400,00 €
PUJOLS RANDO NATURE 47	1 100,00 €
TAEKWONDO CLUB PUJOLAIS	700,00 €
PUJOLS SPORT SENIOR SANTE	800,00 €
UNION CYCLO SPORTIVE PUJOLAISE	1 200,00 €
GROUPE CYCLO PUJOLAIS	400,00 €
UNION SPORTIVE PUJOLS XIII	2 500,00 €
ASS CHASSE DE PUJOLS	850,00 €
ASS SOCIETE DES PROPRIETAIRES DE CHASSE ET DES CHASSEURS DE CAMBES	300,00 €
SOUS-TOTAL	10 150,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES : SUBVENTIONS	2025
ASSOCIATION DES MODELISTES FERROVIAIRES PUJOLAIS ET VILLENEUVOIS	350,00 €
P'ART'AGE PUJOLAIS	450,00 €
AMIS DU JOUET RUSTIQUE	1 000,00 €
ASS DES 4 CANTONS RADIO 4	450,00 €
COULEURS DU MONDE	5 500,00 €
LES AMIS DE PUJOLS	800,00 €
LES AMIS DE PUJOLS (subvention exceptionnelle festival Pujols Swing)	600,00 €
PIXELS PHOTO PUJOLS	500,00 €

PIXELS PHOTO PUJOLS (subvention exceptionnelle Printemps de la Photo)	300,00 €
PUJOLS SPORT SENIOR SANTE	200,00 €
CULTURA ITALIANA	400,00 €
CULTURA ITALIANA (subvention exceptionnelle)	600,00 €
POTIERS EN BASTIDES	200,00 €
SOUS-TOTAL	11 350,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS	2025
A.N.A.C.R. DE VILLENEUVE/LOT	150,00 €
F.N.A.C.A. COMITE DE VILLENEUVE/LOT	150,00 €
ACPGCATM SECTION DE VILLENEUVE/LOT	150,00 €
MVCG MIDI-PYRENEES	150,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS SECTION DE VILLENEUVE/LOT	150,00 €
ASA DE VILLENEUVE SUD	500,00 €
CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE DE TONNEINS	200,00 €
SPA DU 47	200,00 €
ASSOCIATION CLIMATOLOGIE DE LA MOYENNE-GARONNE ET DU SUD-OUEST	400,00 €
A.U.T.R.E.M.E.N.T.S.	100,00 €
SOUS-TOTAL	2 150,00 €
ORGANISMES : COTISATIONS	2025
ASSOCIATION DES MAIRES 47	1 292,48 €
CAUE 47	300,00 €
LES CHEMINS DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	250,00 €
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	4 800,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	500,00 €
SOUS-TOTAL	7 142,48 €

Les associations Villeneuvois à Vélo, Horizon Vert, Quat'Pattes, et Pujols Initiatives n'ont pas demandé de subvention cette année.

Pour rappel, le conseil municipal a voté une subvention de 7 000 € au Club Omnisports lors du conseil municipal du 16 décembre 2024 et une subvention de fonctionnement de 400 € ainsi qu'une aide à l'emploi sportif de 2 600 € au Basket Club Pujolais lors du conseil municipal du 24 mars 2025.

M. Da Silva suivi par MM. Barrau et Ventadoux, remercient la cinquantaine d'associations et tous leurs bénévoles qui, dans leur diversité, font vivre Pujols et donnent tant pour leurs concitoyens. M. Barrau souligne les efforts fournis par les bureaux des différentes associations pour compléter les dossiers de demandes de subvention, qui sont ensuite étudiés dans les commissions thématiques, puis en commission des finances, pour arrêter ce tableau annuel de subventions.

M. Silva prévient qu'il s'abstiendra pour ce vote car selon lui deux associations ne sont pas dans la légalité (l'APE des parents d'élèves et le club omnisport pour la course cycliste de Pâques) et une autre, l'association AUTREMENTS, ne mérite pas d'être subventionnée ; M. Barrau et M. Ventadoux assurent que toutes les associations sont dans la légalité.

M. Brunet rappel ses engagements associatifs et s'associe aux remerciements aux bénévoles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 1 abstention
(M. Silva)**

DECIDE de suivre les propositions, récapitulées dans la liste ci-dessus, qui ont été formulées par la

commission des finances, et attribuées aux associations œuvrant sur le territoire communal ainsi qu'aux organismes auxquels la Commune adhère, pour un montant total de 49 492,48 € ;
PORTE les crédits nécessaires au budget communal.

Délibération n° CM.2025/28

Subventions au comité de jumelage italien Pujols/Sala Baganza

Rapporteur : M. DA SILVA

La délibération précédente, portant sur l'octroi des subventions aux associations et des cotisations au titre de l'exercice 2025, pour un montant total de 49 492,48 € dont 11 350,00 € pour les associations culturelles, n'intègre pas les subventions au comité de jumelage italien Pujols/Sala Baganza qui font l'objet de cette délibération à part.

Sur proposition de la commission des affaires culturelles, et après avis de la commission municipale des finances du 26 mai 2025, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'octroi de la subvention de fonctionnement et de la subvention exceptionnelle formulées par le comité de jumelage italien Pujols/Sala Baganza au titre de l'exercice 2025, précisées dans le tableau suivant :

ASSOCIATION CULTURELLE : SUBVENTIONS	2025
COMITE DE JUMELAGE ITALIEN PUJOLS/SALA BAGANZA	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE ITALIEN PUJOLS/SALA BAGANZA (subvention exceptionnelle remboursement frais venue des Italiens)	300,00 €
SOUS-TOTAL	800,00 €

Présidente du comité de jumelage italien Pujols/Sala Baganza, Madame Christiane LAFAYE-LAMBERT ne participe pas au vote de cette délibération.

Ainsi, le montant total des subventions aux associations culturelles s'élève à 12 150,00 € en 2025.

Sans débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de suivre les propositions, récapitulées dans la liste ci-dessus, qui ont été formulées par la commission des finances, et attribuées au comité de jumelage italien Pujols/Sala Baganza, pour un montant total de 800,00 € ;

PORTE les crédits nécessaires au budget communal.

Délibération n° CM.2025/29

Marchés nocturnes « Soirées gourmandes estivales » – Année 2025

Rapporteur : Mme BRIAND

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modalités de reconduction des marchés nocturnes intitulés « Soirées gourmandes estivales de Pujols », pour la période estivale 2025.

Les formes et conditions de l'organisation de ces marchés gourmands proposées sont les suivantes, à savoir :

➤ **Fréquence** : tous les mercredis de juillet et août, de 18 h à 23 h 30.

➤ **Périmètre de ces marchés nocturnes :**

- Espace public de la Place Saint-Nicolas (y compris la Halle)
- Espace public de la Place Sainte-Foy, dont le belvédère
- Espace public de la Rue de la Citadelle
- Espace public du belvédère de l'Abbé Gerbaud

➤ **Montants des droits de place :**

- 250 € pour les commerçants qui s'engagent à participer à tous les marchés de la saison 2025 pour un emplacement de 2 mètres linéaires, montant augmenté de 60 € par mètre linéaire supplémentaire, également pour la durée totale d'ouverture desdits marchés nocturnes,
- gratuit pour les bars et restaurants du bourg jusqu'à 2 mètres linéaires et 60 € par mètre supplémentaire,
- 30 € la soirée pour 2 mètres linéaires pour les commerçants « volants » non alimentaires.

Il est proposé à l'assemblée d'établir un forfait de 30 € pour la saison aux exposants qui souhaitent une puissance électrique de plus de 3 kVA (établi sur la base de la consommation électrique des années précédentes).

De plus, il est proposé à l'assemblée de fixer pour les associations pujolaises les mêmes montants des droits de place que les bars et restaurants, à savoir :

- gratuit jusqu'à 2 mètres linéaires et 60 € par mètre supplémentaire.

M. Silva souligne qu'il aurait fallu indiquer les montants appliqués en 2024 et pense que les volants non alimentaires n'ont pas forcément leur place sur les marchés gourmands ; il s'interroge sur le calcul de la consommation électrique. M. Ventadoux lui indique que les mesures sont notées par l'électricien au début du premier marché gourmand et que les tarifs n'ont pas évolué (une commission s'étant réunie en amont).

M. Ventadoux précise que les marchés gourmands se terminent à 23 h 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte pour la période estivale 2025, selon les formes et conditions précisées ci-dessus, les marchés nocturnes intitulés « Soirées gourmandes estivales de Pujols »,

ARRETE les tarifs présentés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, financier et technique de ce dossier.

Délibération n° CM.2025/30

Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité – Renforcement BT poste H 61

LE DRECH – Approbation de la convention de servitude entre la commune et Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Rapporteur : M. VENTADOUX

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude amiable sur la parcelle cadastrée section BV numéro 58 située à « Bonnefoux-Haut » à Pujols, au bénéfice de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire

472282308-RENFO01.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Sans débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Délibération n° CM.2025/31

Fondation 30 Millions d'Amis – Renouvellement de la convention d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages – Année 2025

Rapporteur : M. VENTADOUX

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe de la mise en œuvre sur le territoire communal des dispositions de l'article L.211-27 du Code Rural, plus connu sous le nom de principe dit de « Chats Libres ».

Depuis 2016, la Commune s'est associée avec la Fondation 30 millions d'Amis dans le cadre d'un co-financement de coûts induits par la mise en œuvre du principe « Chats Libres ».

La Commune de Pujois souhaite continuer à s'engager dans la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages sur la Commune, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

La présente convention proposée pour l'année civile 2025 par la Fondation 30 Millions d'Amis poursuit ce même objectif d'actions visant à maîtriser les populations de chats libres sauvages sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction.

La Commune s'engage à renouveler le partenariat pour la stérilisation de 15 chats.

La Fondation 30 Millions d'Amis a revu à la hausse la participation communale passant de 45 €/chat à 55 €/chat, notamment en raison de la prise en charge d'une nouvelle prestation (ovariohystérectomie) et pour prendre en compte l'augmentation des prestations des vétérinaires.

Sans débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention proposée par la Fondation « 30 Millions d'Amis » dans le cadre de la stérilisation et de l'identification des 15 chats libres sauvages sur la Commune pour l'année 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de la présente convention ;

PORTE les crédits afférents au budget communal 2025.

Délibération n° CM.2025/32

Chats Libres – Renouvellement de la convention avec l'association « Quat'Pattes »

Rapporteur : *M. VENTADOUX*

Considérant le principe du Chat Libre adopté par délibération le 18 novembre 2014,

Considérant que l'association « Quat'Pattes » est un partenaire actif dans la mise en œuvre du principe de Chat Libre sur la commune de Pujols depuis 2018,

Il est proposé à l'assemblée de renouveler la convention de partenariat avec l'association « Quat'Pattes », dans les conditions précisées en annexe, jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

Sans débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention devant intervenir entre l'association « Quat'Pattes » et la Commune de Pujols pour la stérilisation et l'identification de chats, jusqu'à épuisement des crédits disponibles ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique, financier de ce dossier ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante au budget communal.

Jurés d'assises – Liste préparatoire – Année 2026

Conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de Procédure Pénale, l'assemblée a procédé à un tirage au sort, afin de désigner les listes préparatoires des jurés d'assises.

Ces listes préparatoires seront adressées au secrétariat du greffe de la Cour d'Appel d'Agen, siège de la Cour d'Assises, et un exemplaire sera conservé en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Date du prochain conseil municipal : le mardi 1^{er} juillet 2025 à 19 h
- Commission voirie et réseaux avant fin juin
- Commission de la démocratie participative le 24 juin à 19 h
- Retour sur le trail des Plus Beaux Villages de France avec la projection d'une courte vidéo. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une soirée est organisée ce vendredi soir pour remercier les bénévoles.
- Evènements à venir :
 - Week-end du Cœur les 7 et 8 juin au plateau Lacassagne
 - Inauguration de l'église de Doumillac le samedi 14 juin à 11 h
 - Nuit du handicap le samedi 14 juin à la salle du Palay
 - Fête de la musique le vendredi 20 juin dans le bourg
 - Festival de jazz le vendredi 4 juillet et samedi 5 juillet
- Réception d'un courrier de la Préfecture autorisant notre dérogation pour le commencement anticipé de travaux urgents au groupe scolaire Petit Tour (toiture), tout en déposant une demande de subvention (DETR 2025).

M. Barrau :

- CCAS le jeudi 12 juin à 18 h

Mme Durgueil :

- Retour sur la course cycliste du lundi de Pâques : succès de la manifestation avec près de 90 filles le matin ; une soirée de remerciements s'est tenue avec les bénévoles venus en nombre.

M. Brunet :

- Revient sur un article de M. Dossat paru dans Sud Ouest et sur l'expression libre de la majorité du dernier bulletin municipal pour rappeler son passé sportif et associatif ainsi que son investissement pour la commune et ses équipements.
- Demande où en est le projet du photovoltaïque sur Lacassagne. M. Ventadoux lui répond que ça suit son cours.

M. Rougé :

- Interpelle vivement M. Ventadoux sur sa gestion communale, ses prises de position et le manque de considération de l'opposition ; M. Ventadoux se défend et indique que sans la majorité il n'y aurait pas eu de City stade à Malbentre ni de nouveau Club house sur Lacassagne.

M. Galinou :

- Au sujet de l'occupation illégale d'un terrain agricole, il demande le résultat du jugement du 26 mai. M. Ventadoux répond qu'il le préviendra dès que ce jugement sera connu ; de plus, il informe l'assemblée que le Sous-Préfet est avisé de ce dossier.

M. Silva :

- Revient sur l'abattage des arbres par la CAGV au niveau de l'avenue Saint Antoine et les nombreuses branches restées sur place, sur l'état du puits du bourg, des bornes à incendies recouvertes de végétalisation, la friche face à la porte Saint Nicolas, le poteau d'éclairage public non réparé au niveau du Campanile. Il reproche à la mairie de n'avoir rien fait. Ce que M. Ventadoux dément.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 22.

Prise de parole de la presse

M. Dossat, après avoir questionné M. Brunet et son groupe, retient en conclusion leur opposition à la construction du Club house sur Lacassagne.

Prise de parole du public

Une administrée revient sur l'abattage des arbres avenue Saint Antoine puis demande si un service de la CAGV pourrait intervenir pour la végétalisation au groupe scolaire. Il lui est répondu par la négative, le groupe scolaire n'étant pas communautaire.

A un administré qui l'interpelle sur la situation de la voirie au niveau du camp d'Alaric, M. Ventadoux annonce un projet de réaménagement global de cette route départementale entre le rond-point de Labade et la Maison Familiale Rurale ; l'avant-projet d'aménagement devrait être présenté très prochainement et une première phase de travaux pourrait être finalisée au premier semestre 2026 ; M. Silva rappelle son engagement pour commencer par l'enfouissement des réseaux aériens.

Sur la question des subventions à des associations non pujolaises ou à celle de chasse, M. Ventadoux rappelle par exemple que toutes les associations d'anciens combattants ne sont pas sur Pujols mais méritent d'être soutenues pour leur participation aux cérémonies mémorielles ; il défend que les associations de chasse pujolaises méritent aussi leur subvention.

Un autre administré témoigne de ses conflits de voisinage et redit sa candidature à un poste sur les services techniques municipaux.



Le Président de séance,
Yvon VENTADOUX

Le secrétaire de séance,
Daniel BARRAU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal du Conseil Municipal est publié sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il est arrêté.